



SIVU CHENIL FOURRIÈRE DE LOT ET GARONNE

3363 Route des Sable

47160 CAUBEYRES

☎ 05 53 79 46 72

**Délibération N 17/2025
Relative à la convention « Retraite CNRACL »**

Le six décembre à 9h30,

Le comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Roumagne, en séance publique sous la présidence de Mme DE BRITO Audrey, la Présidente.

Le quorum étant atteint le comité syndical peut délibérer valablement.

Présents (26) :

M. SCHMITTLIN Stéphane (Aubiac)
M. FAUVE Gérard (Bajamont)
M. GALABERT Vivian (Bon Rencontre)
Mme GARDEIL Cristelle (Lafox)
Mme PELLETIER Corinne (Le Passage)
Mme SCOUPPE Catherine (Pont du Casse)
M. SOULA Jacques (Puymirol),
M. CHAU-VAN Jean Louis (Roquefort)

Mme CZECH Nathalie (Feugarolles)
Mme QUINTLE Christine (Thouars sur Garonne)
M. LARRIGALDIE Samuel (Lannes)

Mme PAYERAS Brigitte (Beaugas)

Mme GERON Mauricette (Saint Léon)

Mme DE BRITO Audrey (Casteljaloux)

Mme NADEAU Janine (Duras)
M. DAUBISSE Patrick (Esclottes)
M. DELPORTE Frédérique (Saint Pierre sur Dropt)

Mme GUILLAUME Sylvie (Bias)
M. CARDONA Yves Pierre (Le Lédar)

Mme SCHLEGEL Cécile (Roumagne)
Mme FOURNIER Stéphanie (Allemands du Dropt)

M. PREVOT Jean Marie (Castelmoron sur Lot)
Mme LENZI Valérie (Montastruc)

Mme PERAT Michel (Clairac)
M. COUZIGOU Laurent (Sainte Bazeille)
Mme PARAGE Marie Line (Virazeil)

AR Prefecture

047-254702632-20251209-34_2025-DE
Reçu le 09/12/2025

Absents (8) :

M. GIRARDI Raymond (Argenton)
Mme QUINTARD Anna Maria (Trémons)
M. DEVROUX Éric (Dausse)
Mme REZE Séverine (Auradou)
M. FIHOL Laurent (Anthé)
Mme CORBEFIN SCHREMPP Noëlle (Casseneuil)
M. AUBOUIN Philippe (Saint Pardoux du Breuil)
M. DUROSIER Daniel (Tonneins)

Absents Excusés (10):

M. BONNOR Richard (Trentels)
M. MASSET Michel (Damazan)
Mme CASTELLARNAU Valérie (Samazan)
M. FELETTI Éric (Saint Hilaire de Lusignan)
Mme GIBARROUX Martine (Calonges)
M. LAFFITEAU Jean Paul (Cocumont)
Mme LENZI Valérie (Montastruc)
M. MAGNI Claude (Estillac)
Mme SEIGNOURET Jacqueline (Montpezat)
M. TRIQUET SABATE Christophe (Miramont de Guyenne)

Absents Excusés ayant donnés pouvoir (6):

M. DUGAY Jean (Agen)
M. POIRIE Franck (Montesquieu)
M. TESTUT Jean Pierre (Cahuzac)
Mme WYSS Nicole (Dolmayrac)
M. PONTTHOREAU Michel (Fargues sur Ourbise)
Mme GAVA Patricia (Lafitte sur Lot)

Suffrages exprimés : 32

Secrétaire de séance : Mme GERON Mauricette

Date d'envoi de la convocation : 28/11/2025

Vu l'article L 452-40 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'article L 452-41 du Code Général de la Fonction Publique,

Exposé :

Le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47) propose depuis années aux collectivités et établissements publics une convention « Retraite CNRACL ».

Cette nouvelle convention **prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée** et consistera-en :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;

AR Prefecture

047-254702632-20251209-34_2025-DE
Reçu le 09/12/2025

- L'information de vos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.

Pour la bonne exécution de ces missions, le CDG 47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre collectivité, cette participation annuelle s'élève à 165 €.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération :

Concernant cette convention « Retraite CNRACL », l'organe délibérant, après en avoir délibéré :

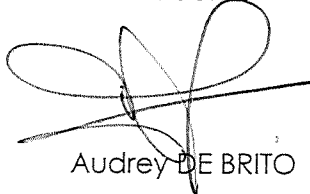
- **Décide** d'adhérer à la convention « Retraite CNRACL » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne, à compter du 1er janvier 2026 ;
- **Autorise** la Président à effectuer tout acte en conséquence.

A Roumagne, le 06 Décembre 2025

Le secrétaire de séance :



La Présidente



Audrey DE BRITO

Transmis au représentant de l'État le : 09/12/2025
Publié le : 10/12/2025

AR Prefecture

047-254702632-20251209-34_2025-DE
Reçu le 09/12/2025